

sur la fermeture responsable du stockage

12 OCTOBRE 2018



LE STOCKAGE SOUTERRAIN STOCAMINE

La mission parlementaire d'information sur le site de stockage souterrain de déchets StocaMine, créée au printemps 2018 et menée par les députés Vincent Thiébaut (Bas-Rhin), Bruno Fuchs (Haut-Rhin) et Raphaël Schellenberger (Haut-Rhin), a présenté son rapport à l'Assemblée Nationale le 18 septembre 2018.

Le rapport et encore plus, la présentation orale, retiennent principalement les avis exprimés par le collectif Destocamine et les deux experts suisses, opposés au confinement des déchets sur place, qui représentaient le collectif au Comité de Pilotage. Aucun des dix autres experts qui partageaient l'avis opposé, n'a pu exprimer son opinion. Le rapport conclut en faveur du déstockage, si cela est possible et si les déchets présentent moins de danger là où ils seraient transférés, principalement en retenant l'idée que StocaMine aurait créé un stockage de déchets dans le seul objectif de le déstocker 30 ans plus tard. Certains avis péremptoires ont été repris alors qu'ils auraient pu être invalidés par une simple recherche sur internet.

Nous souhaitons donc rétablir la réalité factuelle de certains contenus du rapport ou de commentaires oraux lors de sa présentation largement relayés par les médias.

Un courrier sur ces points a été adressé aux députés de la mission d'information. Les principaux éléments sont repris ici.

La direction des MDPA.

SOMMAIRE -

- → Non, StocaMine n'est pas le seul stockage en mine de sel situé sous une nappe phréatique
- → Non, la nappe phréatique du Rhin n'est pas menacée
- → Oui, la sécurité des opérateurs est la priorité absolue sur le site
- → Non, il n'y a pas de « déchets surprises » dans le stockage
- → Oui, le contenu du bloc 15 est connu
- → Oui, certains colis ont été détériorés lors des opérations de déstockage
- → Oui, les hypothèses prises pour l'ennoyage sont extrêmement prudentes

NON, STOCAMINE N'EST PAS LE SEUL STOCKAGE EN MINE DE SEL SITUÉ SOUS UNE NAPPE PHRÉATIQUE

Selon le député Raphaël Schellenberger lors de la présentation du rapport parlementaire aux commissions permanentes du Développement Durable et des Lois, « les mines de sel en Allemagne ont une différence avec StocaMine, elles ne sont pas sous une nappe phréatique » (35') et « [Les mines de sel en Allemagne] sont souvent moins profondes et elles ne sont de toute façon pas sous une nappe phréatique » (1h32').

Il s'agit d'une affirmation fausse qui avait été faite en 2011 lors d'une réunion publique par un militant écologiste et est toujours véhiculée malgré les nombreuses corrections apportées par les MDPA.

En vérité, si on lit la plaquette commerciale de l'entreprise K+S qui gère les stockages d'Herfa-Neurode et de Zielitz en Allemagne (http://www.ks-entsorgung.com/de/data/pdf/ks-entsorgung-utd_fr.pdf) : « Les stockages sont imperméables aux gaz grâce à des roches salines d'une épaisseur allant jusqu'à 300 mètres et séparées de la nappe phréatique par des couches d'argile. Le grès bigarré se trouvant au-dessus contient de plus des couches imperméables à l'eau. »

L'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) a établi une comparaison de la sécurité des différents sites de stockage, notamment allemands, avec celui géré par les MDPA à Wittelsheim. Il a conclu que les mines de Sondershausen et de Teutschenthal présentent un niveau de sécurité équivalent à StocaMine vis-à-vis de la barrière hydraulique, le niveau de sécurité d'Heilbronn étant inférieur.

Il en a déduit que tout transfert des déchets depuis StocaMine vers les mines de sel en Allemagne n'apportera rien en matière de protection de l'environnement et des populations concernées et augmenterait au contraire les risques lors des délicates opérations de déstockage et lors du transport en surface. Cela a conduit les différentes expertises à préconiser le confinement de StocaMine par la construction de barrages de très faible perméabilité, complété en particulier par le remblayage des galeries vides et la réalisation d'une galerie de court-circuit hydraulique.

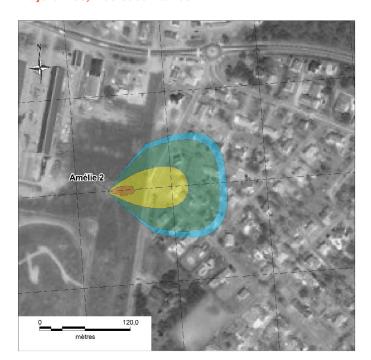




NON, LA NAPPE PHRÉATIQUE DU RHIN N'EST PAS MENACÉE

Dans son rapport de synthèse, l'INERIS expose les risques potentiels sur la nappe après déstockage de 93% du mercure : seule la couche inférieure de la nappe, qui n'est pas concernée par les prélèvements d'eau à des fins de consommation humaine, pourrait voir la teneur en mercure dépasser le seuil de qualité sur une distance n'excédant pas 140 mètres.

Cette estimation est réalisée avec une série d'hypothèses majorantes, très sécuritaires.

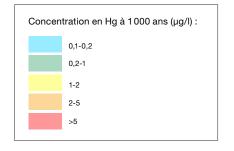


Les autres experts, les bureaux d'études BMG, MICA et ERCOSPLAN (cf. dossier d'enquête publique : https://www.dropbox.com/sh/kgpg2ncd37h9kk5/AAAvb7mwetlpNyIKWnjuXCoPa?dl=0) restent très sceptiques sur une possibilité de passage en solution de tous les déchets potentiellement solubles au sein du stockage, mais aussi sur une remontée spontanée (sur une hauteur de 500 mètres) de la saumure plus lourde qui pourrait sortir du stockage.

Les MDPA rappellent que le déstockage partiel réalisé entre 2014 et 2017 a permis de diviser par 20 l'impact potentiel du mercure sur la nappe et de le ramener au pire à quelques dizaines de mètres.

Retrait 93%

> Panache de concentration en mercure dans la nappe d'Alsace à la sortie du puits Amélie 2 au sein de la couche 3 (inférieure) de la première maille du modèle au bout de 1000 ans (en µg/l). Cette vue est une modélisation réalisée par l'INERIS dans l'étude de sûreté.





OUI, LA SÉCURITÉ DES OPÉRATEURS EST LA PRIORITÉ ABSOLUE SUR LE SITE

Selon le député Bruno Fuchs lors de sa présentation (1h31') : « Si on déstocke et qu'il y a 4/5/10 morts chez les mineurs, c'est également un élément de risque qu'il faudra intégrer, dans les 4-5 ans (bruits dans la salle) enfin dans l'analyse de risques. »

Ces propos ont profondément choqué toute l'équipe des MDPA : l'objectif de sécurité des opérateurs est un préalable non négociable de toute activité aux MDPA.

Il résulte des nombreuses études mais surtout de l'expérience des travaux réalisés entre 2014 et 2017, que les risques associés aux travaux de déstockage sont réellement et incontestablement très conséquents.

Au regard d'une telle prise de risque, tout employeur responsable ne pourra que refuser de conduire une telle opération, d'autant plus qu'elle n'apporte rien en matière de protection de l'environnement et des populations.

En cas d'accident très grave ou mortel, l'employeur et le responsable de la mine risquent fortement d'être accusés au pénal de mise en danger volontaire voire d'homicide involontaire (pour mémoire, cela a été le cas pour StocaMine et son dirigeant de l'époque, lorsque le stockage était encore en activité, suite à la lutte contre l'incendie du bloc 15 en 2002 et pour des blessures heureusement moins conséquentes).





NON, IL N'Y A PAS DE « DÉCHETS SURPRISES » DANS LE STOCKAGE

La traçabilité des déchets est remise en question à de nombreuses reprises tant lors de la présentation que dans le rapport parlementaire.

Sur toutes les mesures et contrôles réalisés pendant les quatre années de déstockage partiel (2014 à 2017), strictement aucun déchet « surprise » n'a été trouvé. Cela est confirmé tant par le maître d'œuvre que par les analyses réalisées à la demande de la tierce expertise décidée par le Préfet du Haut-Rhin en 2016 que par le stockeur allemand (le centre de stockage de

Sondershausen) qui a repris la majorité des déchets issus du déstockage partiel.

Tous les colis extraits lors du déstockage du mercure et du zirame étaient localisés conformément à ce qui avait été déclaré au moment de l'entrée des déchets dans le stockage souterrain. Ainsi, ni les analyses successives ni la base de données constituée lors du stockage n'ont montré de faille sur la nature des déchets et sur leur localisation au fond.



OUI, LE CONTENU DU BLOC 15 EST CONNU

Le rapport parlementaire remet en cause (page 75) la traçabilité des déchets contenus dans le stockage, en particulier dans le bloc 15.

Comme dit plus haut, et cela a été confirmé lors du déstockage, la base de données des MDPA intègre bien les données des déchets stockés dans le bloc 15 avant l'incendie de 2002, comme pour tous les autres blocs y compris ceux déstockés et échantillonnés : tonnages, producteur, nature, composition. Cela a été confirmé par les jugements rendus

lors des deux procès « StocaMine » qui sont allés jusqu'en cassation.

La famille des déchets ayant conduit à l'incendie de 2002 a quant à elle fait l'objet d'analyses complémentaires, et est elle aussi connue.

L'inventaire des déchets contenus dans le bloc 15 est présent dans le rapport de fin de déstockage remis à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).



OUI, CERTAINS COLIS ONT ÉTÉ DÉTÉRIORÉS LORS DES OPÉRATIONS DE DÉSTOCKAGE

Contrairement à ce qu'annonce le rapport en page 49, il est exact que certains colis ont été détériorés mais cela s'est produit lors de leur extraction au cours du déstockage, car ils étaient parfois encastrés dans les terrains, et ils ont alors été reconditionnés.

Les MDPA rappellent que les déchets ne sont pas au contact direct des big-bags ou des fûts mais qu'ils sont pré-emballés dans une sache en PVC. Les colis sont tous à double enveloppe, une externe pour la manutention et

une interne pour contenir les déchets. Des prélèvements ont été réalisés sur ces saches et ont montré que le PVC avait conservé ses propriétés initiales.

Par contre, l'INERIS a considéré de façon très prudente dans son étude de sûreté que tous ces emballages seraient complètement détériorés et a réalisé sa modélisation des risques potentiels sur la nappe sans tenir compte de leur protection.







OUI, LES HYPOTHÈSES PRISES POUR L'ENNOYAGE SONT EXTRÊMEMENT PRUDENTES

Pour mémoire, si la tierce expertise décidée par le Préfet du Haut-Rhin redouble effectivement de prudence en considérant l'hypothèse pessimiste d'une arrivée d'eau au pied des barrages dans 70 ans, elle conclut aussi à l'efficacité complète des barrages dans 30 ans et la sortie de la première goutte polluée du stockage dans environ 20000 ans : « L'hypothèse de non sortie de saumure polluée avant 1000 ans est acceptable au vu des calculs réalisés par ITASCA qui montrent (avec prise en compte d'un remblai) que la saumure polluée ne commencerait à sortir du stockage qu'au bout d'une période d'environ 20000 ans. »

Les MDPA ont réalisé au droit des anciens travaux de la mine Amélie un sondage profond. Les relevés dont la courbe est présentée ci-dessous montrent que le niveau d'eau remplissant les vides miniers est encore voisin de 900 mètres de profondeur, alors que selon l'hypothèse de l'INERIS (arrivée de la saumure en provenance des anciens travaux devant les barrages dans 240 ans) ce niveau devrait actuellement se trouver bien au-dessus de 750 mètres de profondeur, soit 250 mètres plus haut.

> Relevés du niveau d'eau remplissant les vides miniers (en m).







Contact

StocaMine - Mines de Potasse d'Alsace - Avenue Joseph Else - 68310 Wittelsheim - 03 89 57 87 12 - c.schumpp@mdpa.fr www.stocamine.com

Directeur de la publication : Alain Rollet - Crédits photos : © MDPA 2018 - Conception-réalisation : Menscom.

Si vous souhaitez vous désabonner, merci d'envoyer le mot « Désabonnement » par retour de mail.